

LA FRANCE & LE PROGRAMME DE BOURSES EIFFEL



Destiné à soutenir l'action de recrutement à l'international des établissements d'enseignement supérieur français, dans un contexte de concurrence accrue entre pays développés pour attirer l'élite des étudiants étrangers, le programme de bourses Eiffel a été lancé en janvier 1999 par le ministère des Affaires étrangères. Initialement constitué d'un **volet master**, ce dispositif compétitif a été complété par un **volet doctorat** en 2005.

UN SUCCÈS CROISSANT

Les dix ans d'existence du programme ont été célébrés en présence du ministre des Affaires étrangères en décembre 2009.

Au 31 décembre 2011 :

- **4 664** candidats ont bénéficié d'une bourse Eiffel volet **master** sur 15 591 dossiers présentés ;
- **480** candidats ont bénéficié d'une bourse volet **doctorat** sur 1 674 dossiers présentés.

Ainsi, près de **5 200 étudiants** étrangers ont bénéficié d'une bourse Eiffel depuis l'origine du programme.

DES OBJECTIFS CLAIRS,
DES DISCIPLINES ET DES PAYS
PRIORITAIRES

■ Objectifs

Le premier objectif est de former, dans les établissements d'enseignement supérieur français, les futurs décideurs étrangers, du privé et du public, dans trois domaines d'études prioritaires : sciences, économie-gestion, droit et sciences politiques.

Le second objectif est d'encourager les candidatures d'étudiants originaires de

pays émergents, en priorité d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et les nouveaux États membres de l'Union européenne, mais aussi, pour le niveau doctorat, des pays industrialisés.

■ Domaines d'études concernés

Les sciences de l'ingénieur pour le niveau master, les sciences au sens large pour le niveau doctorat (sciences pour l'ingénieur, sciences exactes – mathématiques, physique, chimie – sciences de la vie, nano- et biotechnologies, sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement, sciences et technologies de l'information et de la communication), l'économie et la gestion, le droit et les sciences politiques.

■ Modalités de présentation et de sélection des dossiers

Le programme Eiffel est un outil offert aux établissements français dans leur quête des meilleurs étudiants étrangers. **Les candidatures sont présentées exclusivement par les établissements français.** Les établissements qui présentent des candidats s'engagent à inscrire ceux-ci dans la formation demandée s'ils obtiennent la bourse Eiffel.

Les établissements d'enseignement supérieur français présélectionnent, parmi les meilleurs étudiants étrangers qu'ils souhaitent accueillir en formation, les candidats qu'ils vont présenter aux bourses Eiffel. Les établissements remplissent les

dossiers de candidature en s'appuyant sur les instructions et recommandations qui leur sont adressées par le ministère des Affaires étrangères. Ils doivent veiller à présenter des dossiers conformes aux objectifs du programme. C'est ensuite un jury composé de trois collèges d'universitaires (un par domaine d'études) qui évalue les candidatures. L'évaluation des dossiers est effectuée sur la base de trois critères :

- l'excellence de l'étudiant ;
- la politique internationale de l'établissement qui le présente ;
- les priorités géographiques du ministère des Affaires étrangères, parmi lesquelles les grands pays émergents et les pays en transition.



UNE RÉPARTITION CONFORME AUX PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES DU PROGRAMME

Les étudiants asiatiques représentent 49 % des lauréats, suivis par les ressortissants d'Amérique latine et centrale, 23 %, et d'Europe centrale et orientale, 12,5 %.

UN ÉLÉMENT DE LA POLITIQUE FRANÇAISE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Le programme de bourses d'excellence Eiffel est l'un des volets de la politique d'accueil des étudiants étrangers adoptée par la France (ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). Les grands axes du programme soulignent la priorité donnée à la formation des élites étrangères en France :

- la valorisation des diplômes français dans le cadre de la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur, afin de développer les échanges d'étudiants en Europe et d'accroître la lisibilité internationale de notre système d'enseignement pour tous les étrangers désireux d'en suivre les cours ;
- la promotion à l'étranger de l'enseignement supérieur français et l'accueil des étudiants étrangers ;

UNE BOURSE DE HAUT NIVEAU

Les boursiers Eiffel perçoivent une allocation mensuelle d'un montant de **1 181 euros pour le niveau master** et de **1 400 euros pour le niveau doctorat** (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2012), à laquelle s'ajoute la prise en charge directe d'une ou plusieurs prestations : un voyage aller-retour, la couverture médicale, des activités culturelles. Les boursiers peuvent également bénéficier de l'allocation supplémentaire de logement.

Les frais de scolarité ne sont pas pris en charge par le programme Eiffel à l'exception des frais éventuels de formation linguistique préalable. Les établissements d'accueil sont invités à appliquer aux boursiers les meilleures conditions financières possibles, conformément aux termes de la charte de qualité pour l'accueil des boursiers du gouvernement français.

UN SYMBOLE MONDIALEMENT CONNU

Gustave Eiffel, ancien élève d'une école d'ingénieurs, était aussi un scientifique, un entrepreneur et un homme tourné vers l'international.

- en outre, les boursiers du gouvernement français bénéficient de procédures simplifiées dans les pays où ont été mis en place des Espaces Campus France à procédure CEF (Centres pour les études en France).

La mise en œuvre de ces objectifs a permis de faire connaître la qualité de l'enseignement supérieur français, de simplifier les démarches des étudiants, de mieux les accueillir et de les former dans de bonnes conditions.

La richesse et la diversité des liens tissés au cours de leur séjour en France contribuent à créer un réseau francophone et francophile pour les partenariats de demain.

UN ATTRAIT IMPORTANT POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

Plus de 130 établissements français présentent des candidatures pour le volet master et près de 80 établissements d'enseignement supérieur, laboratoires, universités et instituts, pour le volet doctorat.

MODALITÉS PRATIQUES

■ **Pour le niveau master** : la bourse Eiffel est attribuée, sous réserve que l'étudiant ait satisfait aux obligations académiques de chaque année du cursus, pour une durée de douze mois maximum lors d'une inscription en M2, pour une durée de vingt-quatre mois au maximum pour une inscription en M1 et pour une durée de trente-six mois au maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur.

■ **Pour le niveau doctorat** : la bourse Eiffel est attribuée pour une durée de dix mois maximum (la 2^e ou 3^e année de thèse de préférence, dans le cadre d'une cotu-

telle ou d'une codirection de thèse). Aucune formation linguistique n'est prévue pour les disciplines scientifiques et économiques.

Les postes diplomatiques français peuvent aider les établissements français dans la recherche d'étudiants en cours d'études à l'étranger qui leur paraissent éligibles dans le cadre de ce programme.



CAMPUS FRANCE, GESTIONNAIRE DU PROGRAMME

Campus France verse les bourses aux étudiants et est l'interlocuteur des établissements et des étudiants pour toute question pratique liée aux bourses Eiffel.

Le vade-mecum, le calendrier, les dossiers de candidatures, les résultats de la sélection figurent sur le site de Campus France :

www.campusfrance.org/fr/eiffel

COORDONNÉES

Campus France - Programme Eiffel
28, rue de la Grange-aux-Belles
75010 Paris
01 40 40 59 30
eiffel@campusfrance.org

© MAE 2012

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats/Direction des politiques de mobilité et d'attractivité

Réalisation : Direction de la communication et de la presse

Contact : mobilite-etudiante.dgm-att@diplomatie.gouv.fr

Crédits photos : © Campus France (recto) ; © École polytechnique (verso)